

HARAMADA

Silhouettes of camels and riders are integrated into the large, stylized title 'HARAMADA'.

No. 39, mai 2001









**Négociations
foncières
en Afrique de
l'Ouest**
pages 12-15



DANS CE NUMERO

No. 39 mai 2001

-  **INFOS** 3
Impact du changement climatique sur les zones arides • Plus ou moins de pauvreté ? • Rio + 10 • Commerce ou aide ?
-  **INTERVIEW** 6
Haramata rencontre M. Amara Diaby, maire de la commune de Gogui au Mali
-  **RECHERCHE : ORDRE DU JOUR** 8
Les droits fonciers sous pression • Transformation de l'agriculture et des moyens d'existence • Tirer les enseignements venus du Sud
-  **ARTICLE** 12
Les droits secondaires d'accès à la terre
-  **QUESTIONS FONCIERES** 16
L'eau : la clé de la gestion des ressources pastorales • *Landnet* en Afrique de l'Ouest • Jardin de l'Eden ?
-  **PROGRAMMES ET DEBATS** 19
Les titres fonciers sont-ils incontournables ?
- LIVRES 22 ● RESSOURCES 25 ● RENCONTRES 27

Couverture de gauche à droite : photo aérien d'un village sahélien de David Bourn ; chef traditionnel des peuples Akan de Doran H. Ross ; cartographie des parcelles dans un village ivoirien.

Editorial

Les présidents de l'Afrique du Sud, du Nigeria et de l'Algérie ont dressé un programme pour l'Afrique – le « Millenium Africa Programme » (MAP) – qui engage les gouvernements africains à respecter les droits de l'homme et l'autorité de la loi. Le président Mbeki, à l'origine de cette initiative, part du principe que les dirigeants africains doivent assumer la responsabilité de créer un environnement économique et politique plus favorable afin d'encourager une croissance durable et de réduire la pauvreté. Les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, ont besoin d'une démonstration claire que les gouvernements respecteront les règles du jeu. Au lieu d'attendre que la Banque mondiale et le FMI posent leurs conditions, les dirigeants africains devraient pousser leurs présidents à respecter ces engagements. Une telle interférence dans les affaires de leurs voisins est contraire à la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) mais le principe de non-interférence a récemment été battu en brèche à de nombreuses reprises.

La réunion de l'OUA, qui se tiendra en juillet pour adopter les objectifs et les orientations de ce programme MAP, sera l'occasion idéale pour inciter les gouvernements à faire preuve d'une plus grande transparence auprès de leurs populations. Un MAP bien conçu et bien exécuté pourrait contribuer fortement à dissiper l'image souvent répandue à l'étranger, d'une Afrique dominée par des régimes corrompus, brutaux et avides, peu soucieux des besoins de leurs citoyens.

L'impact du changement climatique sur les zones arides



Comment le réchauffement de la planète va-t-il affecter l'Afrique de l'Ouest ? Les pluies vont-elles augmenter ou diminuer ? Comment la population locale peut-elle mieux se protéger de ces variations et de ces risques pour leurs conditions de vie ? Voilà quelques-unes des questions posées par le programme de recherche intitulé ICCD (Impact du changement climatique sur les zones arides) qui a exposé ses conclusions lors d'un atelier à Wageningen en avril 2001.

Le projet examinait les tendances constatées dans les précipitations annuelles entre 1960 et 1995 dans les zones semi-arides et sub-humides en Afrique de l'Ouest. Les données montrent une période de fortes pluies dans les années 1950 et 1960, suivie d'un déclin considérable dans les années 1970 et au début des années 1980 (voir aussi le N°38 d'*Haramata*). Ces 15 dernières années, on a constaté une légère remontée des précipitations.

Quel sera l'impact du réchauffement de la planète sur le Sahel ? D'après certains modèles climatiques, de nombreuses régions arides dans le reste du monde pourraient connaître un niveau de précipitations accru. Néanmoins, cette thèse optimiste ne semble pas s'appliquer au Sahel qui pourrait connaître une réduction considérable des précipitations, une augmentation des températures et une variabilité plus élevée au début de la saison des pluies. Toutefois, d'autres modèles climatiques suggèrent que les régions les plus arides de Mauritanie, du Mali et du Niger pourraient en fait recevoir plus de pluies du fait du réchauffement planétaire, avec en revanche, moins de précipitations pour les zones sub-humides du Mali, du Burkina Faso et du Ghana.

Quelles que soient les mesures prises aujourd'hui pour faire face au

réchauffement planétaire, certains éléments du changement climatique ne pourront pas être évités et il est important de commencer à penser à la manière dont les décideurs politiques pourraient aider les populations sahéniennes à s'adapter à cette situation.

Les options à la disposition des gens pour assurer leur sécurité alimentaire sont diverses et ne dépendent pas uniquement de l'agriculture. Par exemple, elles peuvent reposer sur une participation commerciale plus importante, des réseaux participant à la sécurité sociale ou des changements dans les modes de consommation. Les résultats des recherches ont révélé l'importance de la mobilité et des migrations, lesquelles sont au centre des stratégies destinées à s'adapter aux changements de conditions.

La migration est trop souvent perçue négativement ; pourtant dans le monde entier les gens en dépendent pour joindre les deux bouts. La diversification des revenus et des modes de vie constitue un autre moyen choisi par beaucoup mais son importance pour les ménages ruraux n'est pas toujours reconnue par les décideurs politiques. Il convient également de réfléchir davantage à la meilleure manière d'aider les gouvernements, les sociétés et les familles à se préparer à traverser les périodes de sécheresse sans perdre leurs biens et leurs moyens d'existence.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter A. Verhagen : Plant Research International, P.O. Box 16, 6700 AA Wageningen, Pays-Bas. a.verhagen@ab.dlo.nl

Plus ou moins de pauvreté ?

En 1997, le Sommet Social de Copenhague proposa aux gouvernements du monde un objectif à atteindre, à savoir diminuer de moitié le nombre de gens vivant dans une pauvreté extrême d'ici l'an 2015. Cependant, le dernier bilan montre peu, ou pas, de progrès. Diverses opinions tentent d'expliquer pourquoi les données montrent une



aggravation de l'inégalité entre les revenus des riches et des pauvres et entre les nations. Certains maintiennent que les pauvres ont besoin d'un meilleur accès aux marchés pour les aider à augmenter leurs revenus et leurs possibilités. D'autres rejettent cette analyse et affirment que la mondialisation fait partie du problème.

Robert Wade, dans *The Economist* montre comment l'écart dans la distribution des revenus au niveau mondial s'est élargi rapidement, à cause notamment des taux de croissance économique plus élevés dans les pays développés, d'une croissance démographique plus forte dans les pays en développement et d'une faible augmentation de la production dans les zones rurales de Chine, d'Inde et d'Afrique. La libéralisation économique et les nouvelles technologies ont tendance à favoriser les mieux lotis. Dans le même temps, le prix des produits manufacturés et des services produits par les pays à hauts revenus a augmenté plus rapidement que les biens et les matières premières produits par les pays en développement plus pauvres. En conséquence, beaucoup de gens voient dans l'émigration vers des pays plus riches la seule chance qui leur reste.

Le nouveau rapport de la Banque mondiale sur la « Pauvreté en Afrique ce Millénaire » donne plus de détails sur l'étendue et la variation des niveaux de pauvreté dans et entre les pays africains. Il identifie les principales caractéristiques des populations pauvres d'Afrique, telles que l'instabilité politique, l'infirmité, le SIDA/VIH, l'injustice à l'égard des femmes, le manque de ressources et d'accès aux services, ainsi que l'isolement géographique. La cause profonde de la pauvreté et des faibles progrès réalisés serait imputable à des problèmes politiques et sociaux. Les pauvres n'ont pas la voix et la force politiques nécessaires pour exiger des changements dans les priorités gouvernementales. Les donateurs ont essayé de pousser les gouvernements à adopter des mesures « en faveur » des pauvres, notamment à travers le processus d'allègement de dette mais les donateurs eux-mêmes ne consacrent qu'une petite partie d'un budget en déclin pour lutter contre la pauvreté.

En prenant pour référence 1 dollar US par jour pour mesurer le seuil de pauvreté, les auteurs ont trouvé que près de la moitié de la population africaine était en dessous du seuil. Non seulement l'Afrique devient plus pauvre par rapport au reste du monde mais, dans de nombreux cas, la vie y est plus dure qu'il y a une trentaine d'années et les gens sont effectivement plus pauvres qu'avant. Pour certains, cet appauvrissement est un phénomène temporaire, avec des possibilités de s'en sortir si les circonstances changeaient. Pour d'autres, la pauvreté est une véritable souricière dont il est impossible de s'échapper.

Le rapport reconnaît que les élites riches ont eu tendance à détourner les politiques et les dispositions gouvernementales en leur faveur, et considère donc la démocratisation des régimes comme un élément incontournable pour améliorer la vie des plus pauvres. Bien que certains pays aient connu une réelle croissance économique pendant les années 1990, la baisse du prix des matières premières, les conflits armés et le faible niveau des investissements privés ont affaibli leurs performances. L'inégalité au sein de ces pays reste élevée. Tout en reconnaissant l'importance du secteur des petits exploitants agricoles, les auteurs expriment leurs doutes à l'égard de ce type d'agriculture. Ils estiment que l'Afrique a besoin d'une commercialisation plus dynamique, d'exploitations plus grandes, d'apports en capitaux plus importants et de coûts unitaires plus bas.

La plupart des débats sur la pauvreté supposent que des mesures « en faveur des pauvres » pourraient être élaborées sur le modèle d'un système politique et économique conçu pour des pays plus riches et plus puissants. Pourtant, des changements plus fondamentaux – comme une réforme agraire – seraient peut-être nécessaires pour faire face à la concentration de richesses et de pouvoirs dans les mains de quelques-uns.

Global inequality: Winners & losers. R. Wade. *Economist* no. 8219, 28 avril 2001. *African poverty at the millennium*, Banque mondiale, 2001. Fax: +1.202.477.6391. Feedback@worldbank.org

Rio + 10

Vous souvenez-vous du Sommet de la Terre à Rio ? Rappelez-vous l'enthousiasme mondial pour le développement durable, la rédaction de conventions sur l'environnement et l'accord sur le programme Action 21, un plan pour le futur de la planète...

Où en sommes-nous dix ans plus tard ? Les gouvernements préparent un nouveau sommet mondial sur le Développement Durable qui doit se tenir en Afrique du Sud, en septembre 2002. Il marquera le dixième anniversaire du Sommet de Rio et permettra aux nations, à la société civile, aux chercheurs et aux militants de réévaluer leurs espoirs formulés voici 10 ans. Une attention spéciale sera donnée aux problèmes de l'Afrique et en particulier, la pauvreté et la désertification.

Les préparations de la conférence de Johannesburg occuperont les 15 prochains mois, avec une série de réunions régionales, sub-régionales et mondiales visant à identifier les domaines qui ont progressé et à mettre en avant les cas positifs. Tous les pays sont incités à prendre une série d'initiatives pour susciter l'intérêt du public et participer aux préparations du sommet. On note, par exemple, l'organisation d'un concours national pour les écoliers de 7-12 ans qui devront dessiner un poster montrant leurs perceptions du « développement durable ». De même, les gouvernements sont priés de consulter leurs populations pour identifier 3 ou 4 objectifs spécifiques qu'elles voudraient voir atteints dans les cinq ou dix ans à venir et qui feraient une différence significative en termes de durabilité.

Contactez Network2002 pour recevoir une information mensuelle sur tous les processus et événements à ce sujet. Pour s'abonner, envoyez un message à l'adresse suivante : Network2002-suscribe@egroups.com. L'IIED prévoit aussi une série d'activités et de rencontres pour préparer Rio+10. Pour de plus amples informations, visiter www.iied.org ou écrivez à Tom Biggs, IIED, 3 Endsleigh Street, Londres, WC1H 0DD, Royaume-Uni. Fax : +44 207 388 2826.

Commerce ou aide ?

De meilleures conditions commerciales pour les pays les plus pauvres pourraient donner de meilleurs résultats qu'une dépendance continuelle à l'égard des donateurs. Les chiffres publiés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), montrent que les subventions des membres de l'OCDE dans le secteur agricole coûtent aux pays en développement 20 milliards de dollars US par an en transactions perdues et d'autres distorsions de l'économie mondiale. Le total des subventions versées au secteur agricole des pays de l'OCDE atteint les 400 milliards de dollars US par an, ce qui représente presque l'ensemble du PNB de toute l'Afrique subsaharienne et de nombreuses fois le budget de l'aide au développement. Ces subventions permettent aux agriculteurs des pays riches de continuer à vivre et travailler leurs terres alors qu'ils ne sont pas compétitifs par rapport aux producteurs de nombreux pays plus pauvres. Les subventions agricoles, sous une forme ou sous une autre, représentent maintenant plus de 80% du budget de l'UE. Pour de nombreux produits de base, les subventions constituent les trois-quarts, ou plus, du prix de vente final. Voilà pourquoi, les agriculteurs européens produisent des surplus de viande, de céréales et d'oléagineux qu'il faut détruire ou déverser sur d'autres marchés.

Les Etats membres de l'UE se sont engagés à rectifier ces absurdités, en partie du fait de la pression exercée lors des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, où les producteurs d'aliments moins chers incitent au changement. De même, avec l'entrée probable d'un certain nombre de pays plus pauvres d'Europe de l'Est, le système des subventions agricoles risque de devenir insupportable et devra être réduit. Pourtant, les agriculteurs continuent à exercer un énorme pouvoir politique dans une grande partie de l'Europe et si les subventions disparaissent, elles réapparaîtront probablement sous une autre forme.

En mai 1999, la population malienne s'est rendue aux urnes afin d'élire des Communes Rurales pour la première fois (voir *Haramata* No 38). Investi depuis le 20 septembre 1999, Amara Diaby, maire de la Commune Rurale de Gogui, partage ici son expérience en matière de décentralisation avec les lecteurs d'*Haramata*. Gogui se situe dans le cercle de Nioro, à l'extrême nord-ouest du Mali, au sein d'une région majoritairement pastorale limitrophe de la Mauritanie.

H *Comment envisagez-vous la progression de la décentralisation au Mali, un an après l'instauration des nouvelles Communes Rurales ?*

Le lancement de la décentralisation au Mali a été accueilli avec un certain degré de pessimisme, tant de la part des communautés rurales elles-mêmes que de certains administrateurs. Les populations n'y voyaient que l'expression d'une « bonne idée » de plus et je me souviens que – pendant une tournée de sensibilisation en vue des élections locales – les gens nous disaient : « nous en avons entendu assez. Nous avons écouté suffisamment de délégations, venues nous informer d'une chose ou d'une autre ; ce sera pareil cette fois-ci et on ne verra aucune amélioration ». L'enthousiasme n'était donc pas de mise. Parallèlement, certains représentants du gouvernement estimaient que les nouvelles dispositions d'administration locale seraient catastrophiques : « imaginez des agriculteurs, pêcheurs et gardiens de troupeaux responsables de l'administration locale ! ». Selon eux, le projet portait les graines de sa propre destruction. Il n'empêche que les fondations sont désormais en place pour l'avenir. D'une manière ou d'une autre, avec l'aide du gouvernement, nous avons réussi à rester à flot et bien que nous manquons de ressources, les communes sont aujourd'hui sur la bonne voie.

H *Les Communes Rurales sont de nouvelles institutions, instaurées il y a moins de deux ans. Comment coexistent-elles avec les autres institutions coutumières et modernes qui sont en place depuis longtemps ?*

Il est vrai que divers autres organismes existaient avant l'introduction des nouvelles Communes. Certains chefs coutumiers n'étaient pas favorables à la décentralisation, car ils craignaient que les nouveaux maires ne s'arrogent leurs pouvoirs et leurs fonctions. En outre, nous souffrons toujours de malentendus concernant nos rapports avec les structures publiques nationales qui fonctionnent au niveau local : ces dernières ont tendance à minimiser l'importance du maire et l'empêchent ainsi d'influer sur les activités au sein de la Commune. Lorsque l'Etat a besoin du soutien de la communauté locale, il s'adresse au maire ; et lorsque la communauté locale a besoin du soutien de l'Etat, elle s'adresse également au maire. Ce dernier, en tant que chef de file de la Commune, représente à la fois l'Etat et la communauté locale. Il ne s'agit pas seulement d'introduire de nouvelles structures et de nouveaux règlements ; nous avons besoin d'un changement radical au niveau des attitudes et des comportements.

H *Pour de nombreux maires maliens, la responsabilité administrative doit représenter une nouveauté. Comment vous êtes-vous préparé à cette tâche ?*

Avant d'être élu à la tête de la Commune, j'étais commerçant ; je ne connaissais rien de la fonction de maire. Depuis mon élection, j'ai suivi un certain nombre de formations sur la décentralisation, organisées par Jam Sahel et l'IREC (voir détails dans l'encadré), qui m'ont aidé à mieux comprendre les fonctions du maire au sein de l'administration locale. Le gouvernement central souhaite également promouvoir les Communes. Nous ne nous sentons pas livrés à nous mêmes : il y a des gens pour nous accompagner dans cette tâche difficile.

Les populations locales espèrent une amélioration de leurs conditions de vie. En même temps, il est difficile de les convaincre de contribuer au financement de leur propre développement, surtout si elles ne constatent pas rapidement certains changements. Comment conciliez-vous ces impératifs sociaux avec le besoin de contributions financières ?

Il est vrai que les attentes sont énormes, particulièrement en ce qui concerne la santé, l'éducation et le développement économique, car sous le système que nous avons hérité, les Communes manquaient totalement d'infrastructure. Tous les secteurs de la société ont toutefois compris que la décentralisation constitue une grande opportunité. Dans ma Commune, il n'existe qu'une école et un dispensaire pour huit villages, servant une population de dix mille habitants ; c'est clairement insuffisant. En conséquence, la stratégie que nous avons adoptée afin d'encourager la population à participer à la vie communale consiste à lui montrer exactement ce que la Commune peut faire avec les moyens à sa disposition. Par exemple, avec l'aide du Programme d'éducation de dix ans (PRODEC), que le gouvernement vient de lancer, notre Commune a pu ouvrir des écoles dans les villages du sud de la région. Ces écoles sont certes très élémentaires, mais elles ont le mérite d'offrir un début de scolarisation aux enfants de la région. Grâce à des initiatives de ce genre, les populations locales s'enthousiasment et sont plus disposées à soutenir notre cause.

Comment les Communes rurales financent-elles leurs activités ?

Il est vrai que l'argent constitue un facteur clé. Depuis que les Communes ont été instaurées, le gouvernement central a effectué une grande contribution, même si cela n'est pas encore suffisant. Nous avons bénéficié d'un financement de démarrage, qui nous a permis de lancer nos premières activités. Nous avons également établi de simples budgets, en tenant compte des taxes que nous pouvons lever : sur le

bétail, sur les arbres et sur les marchés. Cela nous a aidé à équilibrer le coût de nos activités. Nous avons reçu récemment une subvention supplémentaire, qui nous permettra de financer les projets que nous avons prévus pour 2001.

La position géographique de votre Commune présente-t-elle des difficultés particulières ?

La Commune de Gogui se compose de huit villages, pratiquement tous situés sur la frontière avec la Mauritanie. Nous ne sommes reliés au Mali que par le sud, alors qu'à l'est, à l'ouest et au nord, nous sommes entourés par la Mauritanie. Il est très difficile de gérer les populations et l'économie dans ces circonstances. Mais cela est compensé par les échanges commerciaux, ainsi que les liens culturels entre nos deux peuples. Nous souhaitons encourager de bonnes relations de voisinage susceptibles de bénéficier aux deux parties.

Quels sont vos projets pour cette année ?

Cette année, nous prévoyons un programme lié au goudronnage de la nouvelle route internationale entre Niore du Sahel et la Mauritanie. Cette route passe par la Commune et est en train de modifier complètement l'horizon des populations locales et des collectivités locales. Tout en prévoyant de continuer à améliorer notre infrastructure éducative et sanitaire, nous avons également l'ambition d'installer des marchés dans les villages situés le long de la route, de manière à encourager le commerce entre la Mauritanie et le Mali et à en maximiser les avantages pour la population locale, en termes d'amélioration de ses moyens d'existence.

Merci et tous nos vœux de réussite pour l'avenir. J'espère que nous pourrions revenir et voir dans quelques années comment la commune a progressé.



Objectifs et activités de l'IREC (Institut rural d'éducation civique)

L'IREC est un projet mis sur pied par le Programme d'appui pour le développement et la paix au Sahel occidental (PADP). Fondé il y a un an, ce projet est actuellement actif dans quatre Cercles du Mali : Yélimané, Keyma, Niore et Nara. L'IREC vise à informer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs, de façon qu'ils puissent s'impliquer davantage dans le développement économique et social de leur région. L'année 2000 a été consacrée à la formation des maires, conseillers et représentants élus des districts de Yélimané et Nara. L'Institut a également formé les secrétaires générales, ainsi que d'autres agents administratifs de toutes les Communes du district de Niore.

Le but premier de l'IREC est de mettre sur pied des centres dans chaque Commune, afin d'impartir des cours intensifs d'alphabétisation dans les langues locales (peuhl, soninké et bambara). Nombre des personnes qui siègent dans les comités et s'occupent du suivi, ainsi que de la gestion des conflits, ne savent ni lire ni écrire. Une fois que ces représentants élus auront été alphabétisés, ils seront en mesure de suivre les formations complémentaires en éducation civique organisées par l'IREC. En outre, il existe de nombreux supports pédagogiques rédigés en langue française – sur la gestion des conflits, par exemple – qui seraient très utiles aux comités et sous-comités de suivi, s'ils étaient disponibles dans les langues locales. C'est pourquoi l'IREC recueille et traduit actuellement les informations produites par le PADP et d'autres organisations.

Haramata remercie Mouhamadou Maïgraga, directeur de l'IREC.

Les droits fonciers sous pression

Les régimes fonciers coutumiers sont-ils les meilleurs garants des droits d'accès des plus pauvres ? Dans les quatre régions couvertes par ce programme de recherche sur les droits fonciers et la gouvernance, l'autorité des structures coutumières contrôlant les terres reste très importante, en dépit des tentatives de l'Etat d'imposer d'autres formes de gouvernance. Il apparaît aussi clairement que les systèmes coutumiers ne donnent aucune garantie d'accès équitable aux pauvres et aux groupes vulnérables, à mesure que les terres disponibles deviennent plus rares et donc plus « précieuses ».

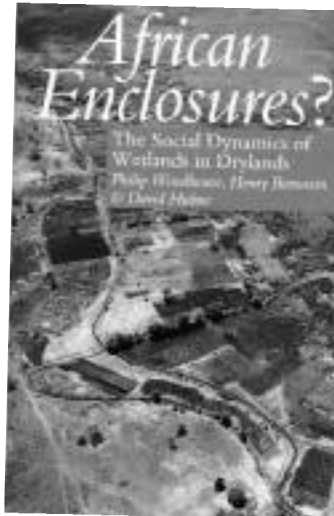
La recherche portait essentiellement sur les marais de Kimani, dans le district de Kajiado au Kenya; les barrages du village de Mmutlane dans les collines de Shoshong au Botswana ; la vallée du Sourou dans le cercle de Bankass de la région de Mopti au Mali ; et la vallée de la Mutale dans la province Nord de l'Afrique du Sud. L'objectif était d'examiner les changements intervenus dans la gestion des terres et de l'eau, les systèmes de gouvernance locale et la différenciation sociale et économique. L'étude visait aussi à déterminer si l'environnement écologique avait évolué.

Ces quatre régions ont montré une augmentation considérable de la production et des rendements au cours des deux dernières décennies, notamment pour les fruits, les légumes, le riz et d'autres cultures, cultivés par irrigation à des fins commerciales. Les initiatives locales ont, dans tous ces cas, été déterminantes pour ces augmentations de productivité, alors que les agences officielles de « développement », les gouvernements et les projets ont joué un rôle négligeable ou inexistant. L'amélioration de l'accès aux marchés et des routes de meilleure qualité ont suscité un grand intérêt à l'égard de l'accès à la terre, à l'eau, à la main-d'œuvre et à la technologie nécessaire pour faire de la culture irriguée. Elle a ainsi facilité l'intensification de l'agriculture et la diversification de l'emploi de l'eau avec des utilisations d'une plus grande valeur.

La terre devient un bien, les droits d'accès et d'exploitation étant

achetés et vendus pour une somme d'argent ou en échange d'une partie de la récolte. Cette privatisation de la terre peut être constatée dans les contrôles plus stricts appliqués aux droits d'accès, la démarcation physique des parcelles à l'aide de clôtures et l'augmentation des enregistrements des droits fonciers. Ce dernier phénomène prend souvent la forme d'un document écrit attestant la vente ou la location d'une terre entre deux parties, avec un tampon plus ou moins officiel octroyé par un représentant local du gouvernement. Bien que ces documents n'aient aucune valeur juridique officielle, ils sont reconnus au sein de la communauté.

On pense souvent que les systèmes coutumiers de gestion foncière empêchent l'apparition de relations commerciales et qu'ils confèrent une meilleure sécurité aux groupes les plus pauvres et marginalisés. Les auteurs de *African Enclosures* réfutent ces deux hypothèses. La terre est commercialisée en dépit de l'importance persistante des chefs coutumiers dans les systèmes de gouvernance locale. En fait, les chefs locaux sont parmi les premiers à établir leurs droits sur les terres et donc leurs droits à les vendre, à les louer ou à en disposer de différentes manières, telles que par des contrats de métayage. Ces transactions se font souvent avec des personnes extérieures à la communauté avec lesquelles il est plus facile d'établir des relations à caractère commercial et financier. Les voisins et la famille peuvent protester que ces comportements vont à l'encontre des pratiques « coutumières » en leur interdisant l'accès à la terre mais ils sont souvent impuissants à les prévenir. En conséquence, on constate une iniquité croissante entre ceux qui peuvent établir leurs droits à la terre, un bien qui a de plus en plus de valeur politique et commerciale, et ceux qui ne peuvent pas obtenir des droits aussi fermes.



Comment équilibrer au mieux le rôle des systèmes coutumiers avec un ensemble d'intérêts et d'objectifs plus larges ? Les chercheurs soulignent la nécessité d'avoir des systèmes plus transparents concernant la justification des droits et les procédures d'allocation. Les critères coutumiers concernant les droits à la terre doivent être tempérés par des préoccupations plus générales concernant la citoyenneté et l'équité. Sinon, les systèmes décentralisés de gestion des terres et des ressources naturelles ont tendance à exclure les groupes plus faibles, tels que les femmes et les immigrés. Les *Land Boards* du Botswana ont souvent constitué un exemple précieux combinant la représentation de différents groupes, y compris les chefs coutumiers, ainsi que le gouvernement, les associations féminines, les agences techniques et autres. Pourtant, ils semblent dans l'impossibilité de mettre en échec la croissance de l'iniquité en matière d'accès aux pâtures et la privatisation des terres de parcours que l'on constate aujourd'hui au Botswana.

Les recherches n'ont trouvé aucun signe d'une dégradation significative de l'environnement dans les sites étudiés. Cependant le paysage connaît des transformations majeures telles que le défrichement de la brousse, et l'élimination du couvert arboré en faveur de l'implantation de terres irriguées. Enfin les recherches ont également mis en évidence l'émergence de nouveaux problèmes tels que le contrôle de l'utilisation des pesticides et leur décharge dans les réserves d'eau, et l'envahissement des rizières par des mauvaises herbes vivaces.

“African enclosures? The social dynamics of wetlands in drylands”. Philip Woodhouse, Henry Bernstein & David Hulme. James Currey, Oxford (2000). Pour de plus amples informations, veuillez contacter : phil.woodhouse@man.ac.uk

Tirer les enseignements venus du Sud

La recherche agricole au Royaume-Uni est principalement le fait d'organismes de recherches travaillant en coopération avec des agences de financement. Le fossé entre chercheurs et agriculteurs s'est élargi depuis quelques années, ce qui peut contribuer à expliquer les faibles taux d'adoption ou « d'adhésion » aux résultats des recherches. Des centres de vulgarisation, où les agriculteurs peuvent aller chercher conseils, sont maintenant mis en place mais le mal pourrait être plus profond car les agriculteurs ne semblent pas beaucoup intéressés par de ces nouvelles découvertes.

On pourrait s'attendre à ce que la recherche en agriculture organique présente un différent modèle dans la mesure où elle s'intéresse à des systèmes et des écologies spécifiques. Pourtant, là aussi, la recherche participative avec les agriculteurs reste rare. Ce fossé a amené le COR (*Colloquium of Organic Researchers*) à organiser un atelier d'une journée en mars 2001 pour débattre de la meilleure façon de promouvoir l'utilisation de méthodes de Développement et de Recherche Participative (DRP) pour l'agriculture organique au Royaume-Uni. Ce sujet a été exploré sur la base de groupes de discussion qui ont permis de tirer beaucoup d'enseignements venus des pays en développement.

Le débat portait sur la difficulté d'initier un tel processus, ainsi que sur la nécessité de modifier les attitudes au sein des instituts de recherche. Des liens doivent être tissés avec une large palette d'intervenants tels que les cultivateurs et les consommateurs, les supermarchés et les associations régionales. Il convient aussi de travailler avec des organismes de certification tels que la *Soil Association* qui garantissent la qualité des pratiques d'agriculture organique. Le COR devra poursuivre cet effort, identifier les autres parties prenantes et se mettre en réseau avec elles. Il conviendra aussi



d'approcher les organismes de financement pour envisager des conditions financières plus flexibles pour les programmes de DRP.

Contacteur : Gareth Davies Henry Doubleday Research Association. Ryton Organic Gardens, Coventry, CV8 3LG, UK. Fax: +44.24.7663.9229. Courriel : Gd Davies@hdra.org.uk Site Internet : www.hdra.org.uk

Transformation de l'agriculture et des moyens d'existence

L'opinion publique voit dans les zones arides d'Afrique des régions soumises à la dégradation de l'environnement et à l'appauvrissement des conditions de vie, du fait de la croissance démographique et de la réduction des précipitations. Cependant, une étude de quatre zones semi-arides africaines donne une vision très différente de la situation. Des recherches menées à Makueni au Kenya, Diourbel au Sénégal, Maradi au Niger et dans la région de Kano au Nigeria montre clairement que les agriculteurs investissent dans une gestion à long terme et durable des terres et des ressources naturelles, afin de diversifier leurs revenus et leurs moyens d'existence. Ces conclusions démontrent que les propres capacités des paysans constituent le meilleur point de départ pour réfléchir aux interventions politiques; ainsi les gouvernements pourraient avec peu de ressources soutenir et compléter les nombreux investissements des paysans.

Ces recherches¹ avaient pour ambition de tester les hypothèses émises par des travaux menés antérieurement au Kenya, publiés dans un livre : « *More people less erosion – Environmental recovery in Kenya* ».

Ces recherches ont confirmé que les agriculteurs savent comment

1 Menées par Mike Mortimore et Mary Tiffen en collaboration avec Francis Gichuki, Kenya, Abdou Fall, Sénégal, Boubacar Yamba, Niger et J. A. Ariyo, Nigeria.

conserver la productivité de leurs terres mais, du fait du manque de financement et d'engrais naturel, ils concentrent leurs maigres apports sur les meilleures terres. D'importants investissements peuvent être constatés à Makueni : terrasses, clôtures, plantations d'arbres, etc. Par ailleurs, dans la région de Maradi, où les prédictions d'un effondrement écologique sont courantes depuis les années 1970, il n'y a pas de preuve d'une transition significative en direction d'une gestion plus durable des ressources naturelles.

Des marchés dynamiques et en expansion sont indispensables pour obtenir des transformations positives. A Maradi, les investissements ont été stimulés par la croissance de la demande dans les régions urbaines du Nigeria. Au Sénégal, les politiques précédentes ont limité les profits issus de la culture de l'arachide et favorisé, dans les villes, la consommation de riz importé au détriment du riz produit localement. En conséquence, beaucoup de gens ont abandonné l'agriculture du fait de faibles bénéfices. Ceux qui sont restés ont réagi à l'augmentation de la demande urbaine pour la viande en investissant dans l'élevage. Au Kenya, l'abolition du *Milk Marketing Board* a énormément stimulé l'investissement dans l'industrie laitière. Ainsi, dans les quatre pays, le principal marché pour les produits agricoles s'est tourné vers la population urbaine en expansion et non pas vers les marchés à l'exportation.

Le bétail et les revenus non agricoles constituent « des filets de protection » essentiels. La diversité des moyens d'existence augmente dans les quatre zones étudiées. Les paysans du Makueni investissent énormément dans l'éducation pour permettre à un ou plusieurs de leurs enfants de trouver un bon emploi hors de l'agriculture. L'enfant qui aura réussi devra plus tard aider en cas de crise et contribuer aux investissements dans l'agriculture. En revanche, à Diourbel, les emplois hors de l'agriculture sont obtenus grâce à des relations familiales et à des réseaux confessionnels, et les investissements sociaux sont plus importants que ceux relatifs à l'éducation. Le peu

d'argent envoyé de l'extérieur est consacré essentiellement aux besoins de consommation de la famille. A Maradi, les hommes jeunes travaillent souvent quelques années loin de chez eux pour économiser suffisamment en vue d'un mariage et d'investissements agricoles.

La production alimentaire suit la croissance démographique dans la région de Maradi et au Makueni aussi, bien qu'avec des variations substantielles d'une année sur l'autre. Le système d'approvisionnement alimentaire dans l'agglomération urbaine de Kano, basé sur la production de mil, a réussi à satisfaire une population six fois supérieure à celle des années 1960, en dépit d'une baisse de 30% des précipitations moyennes. Dans la région de Diourbel, la croissance de la production alimentaire satisfait la population rurale, relativement stable, mais ne parvient pas à répondre à la demande de la ville de Touba en pleine expansion.

L'élevage est important à Diourbel et Maradi où il a bénéficié d'innovations en matière de gestion du fourrage ; mais le cheptel a été gravement affecté par des épidémies à Makueni. La plupart des investissements agricoles à Diourbel sont dirigés vers l'élevage ; le bétail est un élément essentiel de la trésorerie des exploitations et sert souvent à financer les dépenses scolaires à Makueni. A Maradi, beaucoup d'investissements sont associés aux équipements d'attelage des animaux.

La famille reste une institution économique et sociale remarquablement flexible et efficace, capable de mobiliser et diriger les flux de main-d'œuvre et de capitaux entre les activités rurales et urbaines. Au contraire, les crédits officiels sont négligeables au Kenya, Nigeria et Niger, tandis qu'au Sénégal, leur introduction à travers le système de commercialisation des arachides semble avoir créé une dépendance vis-à-vis de l'Etat.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Mike Mortimore et Mary Tiffen, Drylands Research, 17 Market Square, Crewkerne, TA18 7LG, UK. Courriel : mikiemortimore@compuserve.com ou mary@marytiff.demon.co.uk Site Internet : www.drylandsresearch.org.uk



Les droits secondaires d'accès à la terre¹

Les « droits délégués » ou « droits secondaires » désignent l'ensemble des arrangements qui permettent aux populations d'accéder à la terre par l'intermédiaire d'autres personnes, généralement sans lien de parenté, et pour une durée limitée. Ces arrangements prennent des formes diverses qui peuvent être décrites en termes généraux, tels que la location, le fermage, le métayage et les prêts. Ces termes masquent toutefois une grande diversité au sein de ces arrangements, qui prennent nombre de formes et contextes différents en fonction du temps, de la situation géographique et des acteurs. Dans de nombreuses régions d'Afrique, plus de la moitié des terres agricoles est exploitée dans le cadre d'arrangements de ce type.

Jusqu'ici, les droits délégués ont été largement négligés par les pouvoirs publics et les législateurs. Le débat concernant l'occupation et l'administration des terres s'est généralement axé sur des questions de propriété et de titre, car on a souvent considéré nécessaire d'introduire des droits fonciers officiels sur la terre, susceptibles d'être reconnus et confirmés par l'Etat au moyen d'un cadastre, d'un registre de propriété, d'un certificat d'occupation ou d'un titre. De tels arrangements sont jugés indispensables à la sécurisation foncière nécessaire pour promouvoir les investissements et favoriser l'accès aux sources officielles de crédit. En revanche, les droits coutumiers ont été relégués au second plan par la plupart des arrangements législatifs. Ils ont tout au plus été tolérés tant que l'Etat n'a pas réclamé les terres et les ressources en question à d'autres fins. Dans certains cas, on n'a simplement tenu

¹ Cet article présente les conclusions d'une étude consacrée aux droits délégués d'accès à la terre et aux ressources naturelles en Afrique occidentale, réalisée par une équipe de 10 chercheurs provenant de 7 pays ouest-africains – Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Sénégal – au sein d'un programme cofinancé par les gouvernements français et britannique et coordonné conjointement par le GRET (France), ainsi que l'IIED (Royaume-Uni), avec l'appui de l'IRD (France).

aucun compte de ces droits ; dans d'autres, les contrats de métayage et de location sont même illégaux. Sur le terrain toutefois, il existe un abîme entre ce que dicte la loi et les pratiques locales.

Contestation des revendications foncières

Les recherches ont couvert des zones géographiques très diverses, depuis les cultures du cacao et les plantations du sud du Ghana et de la Côte d'Ivoire, jusqu'aux parcelles irriguées situées dans le nord du Nigeria et du Sénégal, en passant par les zones agricoles nouvellement colonisées du sud-ouest du Burkina Faso, ainsi que les zones périurbaines densément peuplées situées dans le sud-est du Nigeria et dans le sud du Bénin. Dans chacun de ces contextes, les recherches ont clairement révélé les deux principes opposés selon lesquels différents groupes d'Afrique occidentale font couramment valoir leurs droits à la terre. *Le premier* repose sur la colonisation initiale et le défrichage de la terre, qui entraînent l'établissement de droits de contrôle de ces terres sous la direction de chefs fonciers. *Le second* s'appuie sur l'idée que l'investissement d'efforts crée des droits, à tel point qu'au fil du temps les exploitants acquièrent un droit sur les terres qu'ils travaillent. C'est ainsi que des slogans comme « *la terre à celui qui la travaille* » et les droits acquis via « *la mise en valeur de la terre* » ont établi un ensemble opposé de valeurs en matière de faire-valoir des droits à la terre. Alors que le second principe semble concorder avec le premier, dans la pratique il favorise celui qui exploite ou occupe la terre au détriment de l'ayant droit coutumier, dont les ancêtres ont défriché la terre.

Chacun des deux principes cités ci-dessus a été adopté par des factions rivales, selon les intérêts servis et les résultats recherchés. En général, les chefs coutumiers ont fait valoir l'importance du premier principe, car celui-ci renforce leur contrôle foncier. En revanche, les gouvernements ont cherché à favoriser le second principe, car cela leur permet de réfuter les droits revendiqués par les chefs coutumiers, de s'ériger en arbitres de ce qui constitue la « mise en valeur » et de désigner les ayants droits.

Pénurie et valorisation croissantes de la terre

Dans la majeure partie de l'Afrique occidentale, les populations perçoivent désormais que les terres sont moins abondantes, que la demande foncière a augmenté et que la terre possède donc davantage de valeur. En conséquence, les populations souhaitent sécuriser leurs droits fonciers et se protéger des revendications rivales. La terre est recherchée par un vaste éventail de parties prenantes, y compris les populations périurbaines qui la convoitent non seulement pour la cultiver, mais aussi pour la valeur croissante du capital qu'elle représente. Bien que les titres fonciers officiels soient peu répandus, les populations réalisent des transactions de droits d'accès, à tel point que la terre est en réalité devenue un bien négociable.

Faire valoir son contrôle sur la terre constitue une stratégie importante, non seulement en raison de la valeur productive intrinsèque de la terre, mais aussi parce que ce contrôle peut se traduire en moyen d'accès à d'autres ressources. On peut ainsi troquer l'accès à la terre contre un crédit, des journées de travail ou des services de labour et gardiennage du bétail. L'ajustement structurel, le déclin de l'accès au crédit officiel, ainsi que la perte de subventions agricoles ont poussé les populations à faire valoir leurs droits fonciers, afin de renforcer leur pouvoir de négociation concernant l'accès à d'autres ressources. Par exemple, la mise en gage constitue un moyen important de recueillir des fonds dans certaines régions, telles que le sud du Bénin périurbain.

Imbrication des questions foncières et des rapports sociaux

Il convient de placer l'évolution des arrangements fonciers dans le plus vaste contexte des changements sociaux, économiques et politiques en cours dans toute la région. Tout d'abord, la majeure partie de la société rurale ouest-africaine connaît actuellement la fragmentation des grandes familles en ménages plus réduits, les principes de réciprocité à long terme étant remplacés par le calcul du gain économique à court terme.

Cela signifie que les aînés ne peuvent plus compter sur la force de travail gratuite de leurs fils, étant donné que ces derniers ont aussi dû abandonner leurs espoirs de recevoir des terres de leurs pères, en raison des pénuries et des ventes de terres hors du cercle familial. De la même façon, les rapports entre hommes et femmes ont considérablement évolué, les femmes demandant de plus en plus qu'on les récompense pour le travail qu'elles accomplissent sur le domaine du mari. Deuxièmement, l'Afrique occidentale a connu de grands déplacements de populations, principalement en provenance des zones sahéliennes plus sèches vers les régions côtières à plus fort potentiel. Cette migration a fortement modifié les modèles d'exploitation foncière et de production agricole, tout en engendrant des tensions politiques particulières. Les différends fonciers qui éclatent dans les zones à forte immigration incarnent le conflit entre le principe de la première colonisation et celui de la terre « à celui qui la travaille », évoqués précédemment.

Les droits délégués impliquent généralement un éventail de conditions sociales qui lient les parties au contrat. Par exemple, les « preneurs de terres » ont le devoir de respecter et de servir le titulaire des droits fonciers. En Côte d'Ivoire notamment, les migrants doivent



Photo : Rays Within photothèque de la Banque mondiale

Qu'elles proviennent de terres louées ou familiales, les céréales doivent toujours être pilées. Burkina Faso

Négociations foncières en Afrique de l'Ouest

maintenir de bonnes relations avec la famille qui leur a prêté ou loué ses parcelles. Le fait de ne pas présenter d'offrandes, de ne pas offrir son travail en cas de besoin et de ne pas assister à des événements sociaux tels que mariages et obsèques, constituent des motifs de révocation du contrat.

Répondus, flexibles et divers

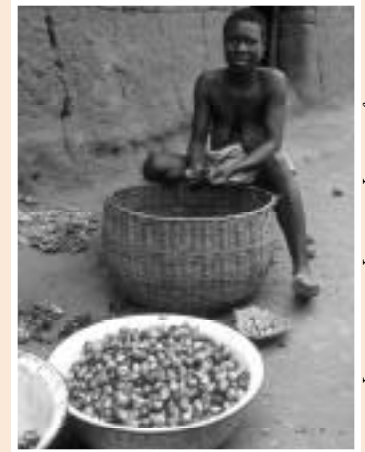
Les recherches sur les droits délégués ont fait apparaître la grande diversité des arrangements, ainsi que la remarquable flexibilité des contrats. Les divers arrangements de métayage ont offert une sécurité considérable aussi bien aux propriétaires terriens qu'aux exploitants, en permettant un investissement foncier à long terme via la plantation de cultures arboricoles telles que le cacao. Alors que ces arrangements sont marginaux en termes juridiques, ils jouent un rôle central dans les rapports de production de nombreuses régions. L'étude de cas du sud du Ghana a révélé que les contrats de métayage, qui représentent 65 % de toutes les parcelles étudiées, constituent le principal mode d'accès à la terre. Ces contrats ont permis une reconfiguration continue de la terre, de la main-d'œuvre et du capital, afin de tirer profit des nouveaux marchés et opportunités.

Les institutions de droits délégués ont également fait preuve d'une grande flexibilité au fil du temps, en passant d'une activité ou d'une culture à une autre. Le système de métayage *abusa*, qui consiste à diviser les rendements en trois parties entre ceux qui fournissent la terre, la main-d'œuvre et le capital, s'est particulièrement développé dans le secteur du cacao, mais il s'applique désormais aussi à la culture du palmier à huile et à d'autres cultures arboricoles au Ghana, ainsi qu'à de nombreux types de cultures vivrières en Côte d'Ivoire.

Zones périurbaines et irriguées

Les zones périurbaines présentent les mêmes caractéristiques que la région dans son ensemble, mais de manière plus prononcée. Les contrats sont fréquemment à très court terme, la terre étant cotée moins pour la

production agricole que pour sa valeur spéculative. Dans les zones irriguées, les taxes sur l'eau et l'entretien des structures coûtent généralement cher, ainsi que les intrants, la main-d'œuvre et les services de labour. En conséquence, ceux qui possèdent les droits à la terre s'arrangent souvent avec ceux qui ont accès au capital permettant de financer ces coûts. Dans de nombreux programmes d'irrigation, bien que les preneurs de parcelles n'aient pas le droit de louer leurs terres à des tiers, dans la pratique ces sous-locations sont très courantes en vue d'obtenir un crédit.



Tri des fruits du palmier au Bénin. Les cultures arboricoles telles que le palmier à huile engendrent souvent des arrangements de droits délégués spéciaux.

Photo : Yosef Hadari, photothèque de la Banque mondiale

Résolution des différends et recherche de la sécurité

La façon dont sont gérés droits, revendications et différends fonciers varie considérablement dans l'ensemble de la région. Les systèmes de droit « coutumier » et de droit positif ont subi de telles modifications au fil des générations qu'il serait désormais trop simpliste de parler de dualité du régime foncier. Pluralité juridique et administrative décrit mieux les pratiques sur le terrain. Les populations cherchent à renforcer leurs droits à la terre en recourant à diverses sources d'autorité – non seulement le chef du village ou des terres, mais aussi l'administration locale. Le département agricole régional fournit parfois un certificat d'occupation concernant une parcelle agricole, alors qu'ailleurs les

populations locales établissent leurs propres documents, afin d'enregistrer les transactions et revendications foncières. Les contrats sur papier suivent souvent un modèle pris ailleurs.

Répercussions sur les populations pauvres

Les droits délégués se transforment au fur et à mesure que la terre devient moins abondante. Là où la terre était autrefois disponible par le biais de dons et de prêts, elle n'est désormais accessible que par location à court terme. De la même façon, alors que les contrats de métayage permettaient aux ménages pauvres en terres mais riches en main-d'œuvre d'accéder à une parcelle, aujourd'hui ceux qui désirent exploiter une terre en métayage doivent avancer une somme considérable pour y avoir accès. Les groupes plus démunis ont de plus en plus de difficultés à accéder à la terre. Toutefois, ils ne sont pas les seuls à dépendre des droits délégués pour accéder à la terre. De nombreux agriculteurs, riches ou pauvres, louent leurs propres terres tout en s'efforcent d'obtenir des droits d'accès secondaires sur d'autres parcelles.

Incidences en matière d'administration publique et foncière

Les pouvoirs publics peuvent s'engager sur deux voies pour gérer les droits fonciers. La première implique l'établissement de codes juridiques et de règlements administratifs détaillés qui fixent les pratiques acceptables, ainsi que la base sur laquelle différents types de transactions foncières seront jugées valables. De telles approches tentent de prévoir les très nombreuses circonstances différentes susceptibles de survenir, tout en apportant une solution à chacune. Ces approches sont fortement tributaires de la cartographie, des cadastres, ainsi que des méthodes d'attribution des titres. La seconde option suppose l'établissement d'un cadre global de principes destiné à guider l'administration foncière, qui est alors confiée à des organismes au niveau local, constitués selon des règles spécifiques d'élection, de

représentativité et de responsabilité devant le gouvernement central.

Dans le passé, de nombreux gouvernements ouest-africains ont suivi la première approche et ont cherché à asseoir leur contrôle sur l'octroi et l'exploitation des terres, par le biais de nouvelles législations et d'interventions directes. De telles approches ont clairement échoué dans leurs objectifs, car elles ne se souciaient pas de maîtriser les processus sociaux en cours, ni de reconnaître une source de pouvoir et de légitimité autre que celle de l'Etat central. La seconde approche a récemment suscité un regain d'intérêt, car elle reconnaît les limites strictes du pouvoir et de l'autorité de l'Etat et reflète le mouvement vers une décentralisation des systèmes d'administration. Cette méthode exige néanmoins que le gouvernement cesse d'exercer un contrôle direct sur la terre. Toutefois, une telle transmission de pouvoirs risque d'être restreinte dans les régions où les terres sont couramment allouées en vue de consolider des alliances politiques.

Conclusions

Les droits délégués constituent des moyens très importants d'accès à la terre pour les populations. Ils se sont révélés remarquablement réceptifs aux circonstances changeantes, ainsi qu'aux nouvelles opportunités économiques. L'insécurité entourant les droits délégués provient en partie de leur position en marge de la loi. Une connaissance, maîtrise et reconnaissance accrues de ces arrangements de la part des pouvoirs publics pourrait renforcer les processus de résolution des différends et réduire l'insécurité foncière. La tendance actuelle à la décentralisation en Afrique occidentale offre une opportunité appréciable de fonder l'administration foncière sur les pratiques locales et de l'adapter aux diverses conditions présentes dans la région.

Pour en savoir plus et obtenir les rapports de recherche détaillés concernant les différents sites d'étude, ainsi qu'une synthèse des résultats de ce programme, veuillez contacter : drylands@iied.org et lavigne@gret.org

L'eau : la clé de la gestion des ressources pastorales

Comment gérer les terres pastorales arides d'Afrique ? Cette question continue de générer un débat intense en dépit de décennies de recherches et de douzaines de tentatives infructueuses pour trouver des solutions pratiques. La bonne nouvelle est que la réflexion a avancé depuis les modèles précédents qui cherchaient à diviser les terres pastorales et à allouer les droits d'appropriation à des particuliers, à des groupes spécifiques ou à l'Etat. L'importance centrale de maintenir la mobilité des troupeaux face à une grande variabilité écologique est désormais presque universellement acceptée. L'an passé, la Mauritanie et le Mali ont passé des lois pastorales qui défendent le droit des éleveurs nomades de déplacer leurs animaux à l'intérieur et à l'extérieur des pays. Des dispositions similaires inscrites dans le Code Rural au Niger reconnaissent aussi la nécessité pour les éleveurs d'avoir une sécurité foncière sur les ressources pastorales, notamment dans leur terroirs d'attache.

Ce qui est beaucoup moins clair et encore chaudement contesté, c'est la manière de s'assurer que ces principes sont bien appliqués dans la réalité. Une cause de préoccupation reste la tendance croissante, notamment dans les zones agropastorales sahéliennes, de l'Etat à octroyer à des groupes pastoraux des droits fonciers prioritaires sur des zones pastorales clairement marquées et délimitées. Cette tendance répond au processus toujours croissant d'empiétement par l'agriculture. Si les ressources pastorales ne sont pas protégées par la loi, il en restera bien peu à légiférer dans le futur. Toutefois, à plus long terme, une frontière fixe et une approche basée sur la propriété collective des terres pastorales pourraient poser d'autres problèmes car les éleveurs pourraient se voir « enfermés » dans des « îlots » de pâture entourés d'un océan de champs cultivés, sans pouvoir aller ailleurs lorsque la pluie vient à manquer.



Photo : André Bourgeois

Lignage Igermeden ; Karide Tamannit, Aïr, Niger

Il n'y a probablement pas de modèle unique de développement pastoral des zones arides. Ce qu'il faut c'est davantage d'échanges d'information sur les différents mécanismes en cours de gestion des terres pastorales afin d'en tirer des enseignements. A ce titre, le projet PAGRNAT¹, dans le parc national de l'Aïr-Ténéré² tout au nord du Niger, donne un exemple intéressant.

Créé en 1987, ce projet était à l'origine un projet de conservation de la nature, géré par le WWF. Depuis, il s'est transformé pour devenir un programme d'action-apprentissage cherchant à renforcer les capacités des populations Touaregs locales à gérer leur propre développement. Au coeur du projet, se trouve la volonté de renforcer et de travailler avec une institution coutumière (appelée *echiwel* en tamacheq) responsable de la régulation de l'accès aux ressources de la région de l'Aïr-Ténéré.

L'*echiwel*³ porte sur une zone capable de fournir suffisamment de

ressources (eau, pâture, etc) – dans les années où la pluviosité est normale – pour subvenir aux besoins d’un certain nombre de familles et de leurs animaux. Dans le cas de l’Air-Ténééré, l’*echiwel* correspond à une ou plusieurs vallées sablonneuses avec des peuplements denses d’acacias, d’herbes annuelles et vivaces, ainsi que divers points d’eau. Ces zones de pâture sont utilisées et gérées par une communauté de familles reconnues et relativement stables qui se déplacent en groupes d’un point d’eau à un autre, en quête de pâturages tout au long de l’année. Les liens de parenté et/ou de résidence constituent les facteurs dominants qui unissent ces groupes, plutôt qu’une allégeance à un clan donné ou à un lignage particulier. Ainsi, on trouve souvent dans un même *echiwel* des familles appartenant à deux clans ou lignages, ou plus.

La principale particularité de l’*echiwel* est que ce n’est pas une zone géographique avec des frontières précises. En fonction de la disponibilité de l’eau et des pâtures dans une vallée donnée, d’une année



sur l’autre, l’*echiwel* change de superficie et d’emplacement. De surcroît, la composition sociale de l’*echiwel* est telle que chaque groupe nomade a des liens familiaux et claniques avec des membres d’autres *echiwels* dans des vallées adjacentes ou plus éloignées, de sorte qu’un groupe particulier ne peut pas revendiquer des droits d’accès exclusifs sur les ressources pastorales. Dans la pratique, cela signifie qu’un *echiwel* augmente et diminue dans l’espace comme la population humaine et animale selon les conditions de l’environnement d’une année sur l’autre. L’absence de frontières spatiales fixes, associée à des systèmes établis d’échanges réciproques de l’accès aux ressources entre les groupes nomades de différents *echiwels*, permet aux systèmes pastoraux de prospérer dans ce qui est, par ailleurs, un environnement très aride et rude (la moyenne des précipitations dans la région est de 50 mm par an). La composition relativement homogène de la population de l’Air-Ténééré est le principal facteur expliquant cette situation.

Le projet n’en est encore que dans ses premières années d’existence et il y a encore beaucoup de travail à faire. Néanmoins, de nombreuses données fondamentales ont déjà été recueillies sur le système d’*echiwel* : sur le nombre, la nature et la condition des points d’eau, sur la composition et la condition des pâtures, ainsi que sur les membres des différentes familles qui les utilisent d’une année à l’autre et la nature des relations sociales qui relient entre elles les familles des différents groupes nomades. Toutes ces données ont été informatisées et peuvent être utilisées pour produire des cartes très détaillées montrant l’évolution des mouvements des différentes familles et des groupes entre les points d’eau et selon les saisons. Utilisées en parallèle avec des données sur l’évolution de l’environnement naturel et social, ces cartes permettront

1 Programme d’Appui à la Gestion des Ressources Naturelles de l’Air-Ténééré financé conjointement par la Coopération danoise et suisse pour le développement.

2 Le parc a été classé au Patrimoine mondial en 1991.

3 Signifiant approximativement: «Là où nous allons boire».

Photo : André Bourgeot



Puisard de Tamannit, Air, Niger

de déterminer quel est l'impact de cette institution coutumière sur la gestion des ressources naturelles l'Aïr-Ténéré. Ce niveau d'informations détaillées, si indispensable pour poursuivre la réflexion sur le sujet, n'existe pas actuellement.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : André Bourgeot, Laboratoire d'Anthropologie Sociale, Collège de France, 58 rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris, France. Fax: +33.1.4427.1766. Courriel : andre.bourgeot@college-de-france.fr

Landnet en Afrique de l'Ouest

Neuf pays d'Afrique de l'Ouest étaient représentés par 53 participants lors de la réunion en février de *Landnet* West Africa qui s'est tenue à Ouagadougou. Les réseaux nationaux étaient solidement implantés au Ghana, Sénégal, Nigeria, Burkina Faso, Mali et Togo, rassemblant des particuliers et des organisations de toute une série de groupes, y compris gouvernements, ONG, chercheurs, chefs traditionnels, secteur privé, consultants et professionnels du foncier. L'objectif principal était de constituer un forum où pouvaient s'exprimer les différents intérêts et opinions, en particulier ceux de la société civile, pour influencer les politiques, la législation et les interventions en matière de foncier. Ces groupes démontrent déjà ce qui peut être achevé. GRAF–*Landnet* Burkina a contribué à la reformulation du programme proposé par la Banque mondiale afin d'obtenir une plus grande sécurité de la tenure foncière. *Landnet* Senegal soutient le CNCR (organisation nationale de paysans) pour influencer la réforme de la législation foncière actuellement en cours. *Landnet* Ghana espère encourager la participation de la société civile à la planification du nouveau projet de la Banque mondiale concernant l'administration foncière. Parmi les futures activités envisagées on citera : organiser des formations et des recherches sur les questions foncières, identifier les thèmes d'un intérêt commun à la région et établir une stratégie à long terme pour assurer la pérennité du réseau.

Pour davantage de détails, veuillez contacter : Hubert Ouedraogo, GRAF 05 BP 6082, Ouagadougou 05, Burkina Faso. Fax : + 226.38.31.33. Email : o.hubert@fasonet.bf et Judy Longbottom, Drylands, IIED. Fax : +44.207.388.2826. Courriel : judy.longbottom@iied.org@



Jardin d'Eden ?

Le projet « Evaluating Eden » a été lancé afin de faire progresser le débat sur la gestion communautaire de la faune, en explorant les mythes et les réalités qui existent dans de nombreuses régions du monde. Après avoir démarré sur un chapitre offrant une vue d'ensemble, "Promoting Partnerships" présente des études de cas réalisées au Cameroun, dans la République démocratique du Congo, au Niger et au Nigeria. L'étude souligne la diversité des approches concernant la co-gestion de la faune, en transmettant souvent les circonstances et opportunités locales. Le livre recommande, entre autres, de contrôler le succès des objectifs de conservation, tout en soulignant le rôle des mesures incitatives pour encourager les différents acteurs à gérer la faune sauvage de façon durable. Un cadre législatif et politique doté de moyens réels, qui soit reconnu et maîtrisé par les populations locales, constitue une condition préalable décisive. Dialoguer et négocier entre intérêts rivaux, tout en appuyant la position des groupes plus faibles, constitue une autre caractéristique susceptible d'exiger un renforcement des capacités au sein des institutions de mise en œuvre.

Promoting partnerships: Managing wildlife resources in Central and West Africa. Jo Abbot et al. Série "Evaluating Eden" N° 3, IIED 3 Endsleigh Street, Londres WC1H 0DD, Royaume-Uni. ISBN : 1561-8382. Courriel: bookshop@iied.org



Les titres fonciers sont-ils incontournables ?

« *The mystery of capital – why capitalism triumphs in the West and fails everywhere else* »¹ par Hernando de Soto est devenu un best-seller qui exerce une forte influence dans les débats internationaux sur l'aide. Ce livre sans complaisance et provocateur soutient que les populations pauvres doivent être en mesure de transformer leur propriété en biens négociables, si elles veulent accéder au capital ainsi qu'à l'économie de marché mondiale.

Beaucoup considèrent cet ouvrage comme un plaidoyer en faveur de l'introduction de systèmes d'immatriculation de titres fonciers. Bien que cet aspect représente certes l'un des arguments du livre, ce dernier offre pourtant un débat bien plus complexe, entremêlé d'analyse sociale, historique et politique. De Soto présente des arguments selon lesquels les titres fonciers pourraient faciliter l'accès au crédit bancaire, en supposant qu'ils puissent être utilisés comme nantissement. Pourtant des recherches ont rejeté ces arguments, en révélant que, souvent, les titres fonciers (spécialement en milieu rural) ne sont pas en mesure de jouer ce rôle. La propriété n'est pas une simple marchandise qui peut être commercialisée comme une savonnette. Elle est profondément ancrée dans les relations sociales et politiques. Les banques risquent de se montrer très peu disposées à accepter la terre en tant que nantissement dans un crédit, car elles savent qu'elles ne pourront pas réellement en prendre possession, ni trouver d'acquéreur volontaire en cas de défaut de remboursement du prêt. En outre, les systèmes officiels d'immatriculation de titres sont généralement très coûteux à établir et deviennent de plus rapidement obsolètes s'ils ne sont pas régulièrement entretenus.

¹ Le mystère du capital – pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs.

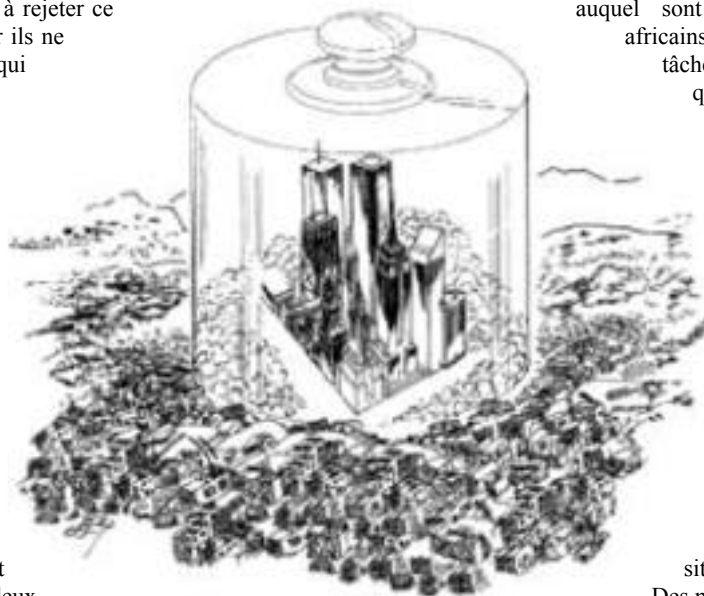
De Soto offre une description appréciable des nombreux obstacles auxquels se heurtent les populations pauvres, confrontées à de multiples niveaux de bureaucratie gouvernementale. Avec ses collègues, l'auteur tente de monter un atelier de confection dans la banlieue de Lima, la capitale du Pérou. Ils concluent qu'il faut 289 jours de travail à temps plein pour acquérir les papiers, ainsi que l'autorisation nécessaires à l'établissement légal de l'atelier. Pour construire une maison sur un terrain public, il faut 6 ans et 11 mois pour réaliser les 207 étapes administratives nécessaires, qui obligent à passer par 52 bureaux gouvernementaux. Ces obstacles font qu'une grande partie de l'humanité, particulièrement dans le monde en développement, vive hors des institutions juridiques officielles et recoure à une série d'arrangements négociés avec des amis, des voisins et des « patrons ».

Le secteur parallèle ne manque pas d'esprit d'entreprise. Les « pauvres » sont souvent beaucoup plus riches que nous ne le supposons. De Soto estime que le niveau d'épargne parmi les populations pauvres du monde est égal à 40 fois l'aide extérieure versée depuis 1945. Ces biens sont toutefois détenus sous des formes qui ne rentrent pas dans le système de marché plus global et qui ne peuvent être échangés que dans les cercles réduits dans lesquels les gens se connaissent et se font confiance. Le débat mondial sur la « pauvreté » tend à s'axer sur la misère et l'impuissance des pauvres. Il devrait également tenir compte de l'importante capacité des populations pauvres à épargner, investir et améliorer leurs moyens d'existence.

La plupart des pays en développement traversent actuellement un processus de croissance urbaine, de migration, de développement industriel et d'évolution rurale, à des rythmes bien plus rapides que ceux expérimentés par les nations occidentales au commencement de leur industrialisation. L'appareil juridique de la plupart des pays n'est pas parvenu à suivre le rythme, ni à s'adapter aux immenses bouleversements économiques et sociaux des récentes années. De nombreux pays africains ont hérité des systèmes juridiques de leur

puissance coloniale respective et ont réalisé peu de changements depuis leur indépendance. Ces lois sont néanmoins peu pertinentes pour la vie de la plupart des gens, qui continuent à dépendre d'une mosaïque d'arrangements découlant de processus de négociations et d'hybridation. Les juristes tendent à rejeter ce type d'arrangements extra-légaux, car ils ne rentrent pas dans la sphère officielle qui leur est familière. Ils préfèrent exercer leurs compétences dans un domaine connu – tout en déplorant que les populations ne soient pas disposées à se soumettre à la loi – au lieu d'étudier le comportement de ces populations dans la réalité et d'essayer de l'adapter à un cadre juridique révisé.

L'illégalité n'a rien d'un phénomène nouveau, mais constitue une conséquence inévitable de l'incapacité des gouvernements à faire coïncider le droit avec la façon dont leurs populations vivent et travaillent réellement. L'illégalité découle de deux traditions législatrices différentes. La première estime que la législation est un exercice qui permet au gouvernement de changer le comportement social et économique des populations. De type largement pyramidal du haut vers le bas, ce système considère que le but du gouvernement consiste à ériger un grand dispositif à appliquer par le biais de la législation. La deuxième tradition considère le droit comme un produit



du changement social qui doit reconnaître et officialiser les événements en cours. Elle comprend que le droit officiel n'a aucun sens si une partie importante de la population vit hors de ses limites. Chercher le meilleur moyen d'intégrer ces deux approches constitue le défi auquel sont confrontés de nombreux pays africains aujourd'hui. Loin de constituer une tâche technique, cela soulève des questions hautement politiques concernant d'une part la répartition des pouvoirs entre différentes institutions et structures, et d'autre part, les principes sous-jacents à l'attribution de droits fonciers.

De Soto décrit l'expérience de l'Amérique du Nord aux XVIII^e et XIX^e siècles, pour illustrer la question de l'illégalité. Dans le cas des Etats-Unis, le pays nouvellement indépendant avait hérité d'un système juridique fondé sur le droit anglais et inadapté à la situation dans laquelle il se trouvait. Des milliers de colons se déplaçaient vers l'ouest et établissaient des fermes, sans tenir compte des droits des populations autochtones, sur des terres que le gouvernement avait prévu d'octroyer à d'autres. Ces colons ont inventé leurs propres arrangements et droits, tels que les droits « *tomahawk* », qui reconnaissaient les terres délimitées à la hache. De même, les droits de « cabane » et de « maïs » ont permis aux colons de faire valoir leurs droits sur le principe de la construction

d'une maison et de la mise en culture. Au début, le gouvernement a tenté d'expulser ces « occupants illégaux », mais cela est devenu impossible, étant donné le grand nombre de personnes impliquées et le fort populisme qu'elles pouvaient rallier à leur cause. Le gouvernement s'est ainsi trouvé confronté au fait que l'on ne tenait pas compte de son propre système de droit officiel, alors qu'un système parallèle de droits s'établissait. Au bout de quelque temps, le gouvernement dut reconnaître le « droit du peuple » et lui octroyer un appui juridique. On n'a plus taxé les colons d'« occupants illégaux », mais on les a salués comme des « pionniers ». On leur a octroyé des droits de préemption sur les ventes foncières, qui leur permettaient d'acquérir les terres qu'ils avaient occupées à un coût inférieur au prix marchand, et d'acquérir ainsi un titre officiel. De cette manière, en intégrant les pratiques locales, le droit officiel est devenu légitime aux yeux de la population locale.

Comment le gouvernement doit-il procéder pour légitimer le vaste éventail d'arrangements extra-légaux et les intégrer à un cadre cohérent ? De Soto propose quatre éléments clés en vue d'un tel programme :

- | Identifier et classifier les biens qui sont actuellement dépourvus de reconnaissance légale ;
- | Assurer une direction politique au plus haut niveau, afin de défendre les droits des pauvres et de s'opposer aux droits acquis, qui sont contraires au changement ;
- | Mettre au point une stratégie opérationnelle visant à identifier, clarifier et obtenir le consensus en matière de propagation des droits de propriété, puis les inscrire dans un système susceptible d'être tenu à jour ; et
- | Prendre les mesures accompagnatrices nécessaires pour encourager les compétences et services professionnels, tels que les services bancaires, le crédit, les emprunts immobiliers, les services publics, l'assurance, etc.

De Soto réfute la thèse selon laquelle la terre doit être correctement cartographiée et enregistrée avant que les droits d'accès puissent être enregistrés. Il observe judicieusement que d'énormes sommes d'argent ont été gaspillées sur des programmes de cartographie et d'immatriculation, tout en soulignant que le droit d'appropriation n'est pas une chose physique qui puisse être cartographiée – il se compose en fait de relations et valeurs sociales. Aucune carte ne parviendra jamais à déterminer le propriétaire légitime d'une parcelle de terre de manière consensuelle. La cartographie risque en fait d'aggraver les tensions, tout en engendrant des revendications foncières contradictoires, si la question des droits d'appropriation et leur fondement n'a pas été abordée. L'auteur remarque que « *le droit foncier et les titres de propriété imposés sans égards pour les contrats sociaux en place échouent toujours ; ils manquent de légitimité. Pour obtenir une légitimité, ceux-ci doivent être reliés aux contrats sociaux extra-légaux qui déterminent les droits d'appropriation existants* » (p. 156).

Il n'empêche que tout programme d'enregistrement des terres engendrera des problèmes. A qui profitera le fait d'avoir documenté toutes les propriétés et les biens, si on y parvient un jour ? Les « populations pauvres » ne forment pas un unique groupe homogène : leurs biens, leurs revendications foncières et leurs intérêts diffèrent beaucoup. Tenter de régler les droits d'appropriation respectifs de chaque groupe ou personne soulèvera de nombreuses revendications conflictuelles. Existe-t-il des moyens de s'assurer que l'immatriculation foncière bénéficie aux groupes plus pauvres et vulnérables, et pas seulement aux plus aisés et plus instruits ? Tant que des mesures concrètes ne seront pas prises pour redresser certains déséquilibres, les populations et communautés marginales risquent de perdre le peu de droits auxquels elles peuvent actuellement aspirer.

The mystery of capital – why capitalism triumphs in the West and fails everywhere else. *Hernando de Soto. Bantam Press, Londres et New York, 2000. ISBN : 0-593-04664-1. De plus amples informations sont disponibles sur www.ild.org.pe*



***La gestion locale des forêts au Sahel : vers un nouveau contrat social.* Paul Kerkhof. 2000. SOS Sahel International, RU. Disponible gratuitement en anglais et en français, auprès de SOS Sahel : 1 Tolpuddle Street, Londres, NI OXT, Royaume-Uni. Fax : +44.207.837. 0856. Courriel: mail@sahel.org.uk**

Si vous êtes à la recherche d'un solide historique de la gestion des forêts au Sahel, ce livre constitue un bon point de départ. Court et bien écrit, ce livre fait un usage limité du jargon. En outre, il s'inspire des expériences sur le terrain d'un éventail de projets communautaires au Sahel, et tout particulièrement au Mali, au Niger, et au Soudan. L'analyse gagne à être franche dans sa description de ce qui ne fonctionne pas en matière d'approches et de systèmes. Les premiers chapitres plantent le décor en rappelant brièvement comment les pouvoirs publics coloniaux, puis les gouvernements indépendants, ont tenté d'aménager les forêts sahéliennes.

Les systèmes de gestion autocratiques, d'orientation technique et centralisés qui ont caractérisé l'administration publique depuis les années 1920 contrastent avec la façon dont les populations locales les exploitent concrètement. Ces chapitres révèlent combien les outils d'aménagement conçus pour les forêts tempérées d'Europe sont incompatibles avec la dynamique des zones boisées du Sahel.

La nature instable, disséminée et imprévisible des ressources naturelles sahéliennes exige des systèmes de gestion flexibles et adaptés aux conditions locales. L'un des points forts de l'ouvrage réside dans sa description des institutions coutumières, qui dans de nombreux cas continuent à régir l'accès et la gestion des ressources naturelles, en dépit de mesures gouvernementales et de lois qui s'arrogent le contrôle central. Des réformes sont en cours au Sahel, en vue de redéfinir le rôle de l'Etat en matière de GRN, tandis que de nouvelles lois prévoient d'octroyer aux populations locales beaucoup plus de responsabilités concernant la gestion des zones boisées. Ces opportunités de changement ne sont néanmoins pas exemptes de problèmes.

Ce livre souligne l'absence relative d'organisations communautaires dynamiques et représentatives, capables de saisir les opportunités qui se présentent. L'environnement législatif global se prête à l'établissement d'un nouveau contrat social entre l'Etat et les populations locales dans le domaine de la gestion des zones boisées, mais il convient de se mobiliser davantage afin de renforcer les capacités au sein des diverses institutions actuellement investies de responsabilités et de pouvoirs, dans le but de veiller à ce que les ressources soient gérées de façon durable et équitable.

Il est démontré que les forêts des terres sèches constituent une ressource économique

importante pour les populations locales. Le succès de leur gestion dépend principalement de l'établissement de systèmes susceptibles de concilier les intérêts d'un vaste éventail de parties prenantes. Cela représente donc davantage un défi sociopolitique qu'un défi technique. Globalement, les populations locales savent comment utiliser au mieux leurs ressources et le font depuis des centaines d'années. Ce qui leur manque actuellement sont les moyens et l'autorité nécessaires pour gérer ces ressources de manière plus équitable et plus ouverte. Ce point est d'autant plus important que les institutions locales seront confrontées à des rivalités grandissantes en matière de ressources, ainsi que l'implication croissante d'acteurs extérieurs.

***Environmental Change and the Autonomous Control of Tsetse and Trypanosomosis in Sub-Saharan Africa. Case histories from Ethiopia, The Gambia, Kenya, Nigeria and Zimbabwe.* D. Bourn et al. 2001. Environmental Research Group Oxford Ltd, Oxford. Pour commander, contactez : Animal Health Programme Officer, Centre for Tropical Veterinary Medicine, Université d'Edimbourg, Midlothian EH25 9RG, Royaume-Uni. Courriel: ahp@vet.ed.ac.uk**

Dans les vingt dernières années, plus de 500 millions de SEU ont été consacrés à la recherche ainsi qu'au contrôle de la mouche



tsé-tsé et de la trypanosomiase en Afrique. Il existe une énorme documentation sur le sujet, qui remonte à 1900, ainsi que des douzaines d'organisations nationales et internationales, qui tentent toutes de contrôler la propagation ainsi que les effets de la maladie sur les êtres humains et le bétail. Malgré cela, le problème reste remarquablement persistant. Pourquoi ce manque apparent de progrès ? Cela peut s'expliquer en partie par la mauvaise coordination des mesures de contrôle et par le fait qu'on n'ait reconnu ni la nature dynamique de la maladie, ni la façon dont elle a été affectée par des changements environnementaux plus globaux. En outre, la plupart des gouvernements africains, en manque de ressources financières, n'ont pas donné la priorité à la trypanosomiase, car ils sont confrontés à d'autres préoccupations plus pressantes, telles que le paludisme ou le VIH/sida. De surcroît, le contrôle de cette maladie mené principalement sur l'initiative des bailleurs de fonds ne prévoyait qu'une participation minimale des populations locales.

Cet ouvrage offre une optique approfondie et historique du contrôle de la trypanosomiase dans cinq pays africains, au cours des cinquante dernières années. La croissance constante du défrichage des terres au profit de l'agriculture a eu pour effet de réduire l'étendue des habitats et le nombre d'espèces sauvages ; ainsi le cheptel domestique est-il



devenu le principal mode de transmission de la maladie. Ce facteur a de profondes répercussions sur l'avenir du contrôle de la trypanosomiase en Afrique, étant donné l'incapacité des gouvernements nationaux à investir dans les services vétérinaires de terrain.

L'ouvrage conclut en proposant un certain nombre d'options viables en matière de contrôle de la maladie, qui exigent peu d'encadrement et peu de ressources extérieures, mais qui dépendent d'une participation accrue des populations à leur mise en œuvre. Les pouvoirs publics ont également un rôle à jouer dans ce domaine; il s'agit d'assurer des conditions favorables à une approche du contrôle des maladies animales qui reconnaisse la place déterminante qu'occupe l'élevage dans les moyens d'existence des populations rurales.

Les enquêtes participatives en débats. Édité par P. Lavigne Delville, N. Sellamna et M. Mathieu. Paris : Karthala, 2000. 543 p. ISBN : 2-84586-116-8. Commander le livre auprès de Karthala. Fax : +33.1.45.35.27.05. karthala@wanadoo.fr et www.karthala.com

Cet ouvrage offre un rare exemple de travaux en langue française en matière de méthodes participatives. Les dix dernières années ont connu un nombre croissant d'expériences pratiques de ces approches parmi les organisations qui encouragent le



développement communautaire. Les expériences illustrées dans ce livre offrent un support très utile à la réflexion.

L'ouvrage est structuré en 4 parties. La première partie présente les conditions pour une bonne application des méthodes participatives et les garde-fous méthodologiques indispensables au maintien de la qualité. La deuxième partie examine les leçons tirées d'expériences dans des contextes géographiques et culturels différents, en mettant en lumière les points forts et les points faibles de ces méthodes. La troisième partie enchaîne sur des questions plus complexes liées aux rapports entre l'auteur et l'objet de la recherche, la formulation d'hypothèses préalables risquant d'empêcher le chercheur d'observer la réalité objectivement. En dernier lieu, l'ouvrage présente un ensemble plus théorique de réflexions sur les méthodes et les valeurs liées à l'Apprentissage et l'Action Participatif (AAP).

***Ethnoveterinary practices, Research and Development.* Édité par J Gefu et al. NAPRI. Abmadu Bello University, PMB 1096, Zaria, Nigeria. 163 p. ISBN : 978-2364-26-8. Fax : +234.69.551.272. Courriel: ethnovet@inet-global.com**

Il existe une mine de connaissances et de pratiques traditionnelles parmi les éleveurs et les agriculteurs africains, qui pourrait s'avérer très utile en matière de santé animale et



d'élevage. Toutefois, ces connaissances sont le plus souvent orales et très mal connues. De la même façon, elles ont été largement ignorées par les « experts professionnels » en science animale, qu'ils soient vétérinaires, chercheurs ou agents techniques. Ce livre présente des dossiers issus de l'atelier international consacré aux pratiques ethnovétérinaires, qui s'est tenu au Nigeria en août 2000. L'ouvrage aborde un éventail de questions très importantes, notamment comment documenter et généraliser des pratiques utiles mises au point par des générations d'éleveurs, et comment gérer les droits de propriété intellectuelle de ceux qui sont chargés de mettre en valeur ces connaissances autochtones ; une législation pourrait-elle être élaborée pour protéger et encourager de telles formes de connaissances ?

Un certain nombre de domaines prioritaires ont été identifiés, dont les suivants : renforcer l'interaction entre éleveurs et chercheurs afin de collationner les informations sur les pratiques utiles, valider ces méthodes par la recherche, et établir une production locale d'ethnomédicaments destinés à être utilisés et vendus par les agriculteurs et les éleveurs pour le traitement de leur cheptel. Cet ouvrage constitue une ressource très utile pour ceux qui s'intéressent à ce domaine.

***Rural livelihoods and diversity in developing countries.* F Ellis, Oxford University Press, 2000. 273 p. ISBN : 0-19-829696-7. Fax : +44.1536.741727. www.oup.com**

L'approche des « moyens et modes de vie en milieu rural » a gagné des adeptes parmi les chercheurs et organismes donateurs au cours des 5 dernières années (voir *Haramata* No.37). Celle-ci tente de se distancer de la quête de solutions techniques, face aux problèmes de pauvreté et de risque auxquels sont confrontées de nombreuses populations rurales, pour aborder un ensemble de questions bien plus vastes, telles que les différences qui existent en matière d'accès aux ressources, et les réseaux et institutions sur lesquels les individus et les ménages peuvent s'appuyer. De la même façon, cette approche a tenté d'établir dans quelle mesure les options qui s'offrent aux producteurs locaux sont affectées par les politiques menées au niveau national et mondial.

Dans ce livre, Frank Ellis commence par exposer les principes qui sous-tendent l'approche et montre combien les idées ont évolué depuis les travaux innovateurs de Schulz au début des années 60, qui ont clairement établi que les paysans sont peut-être pauvres, mais qu'ils ne sont pas « stupides ». Il enchaîne en examinant les divers moyens et modes de vie des familles, la manière dont ceux-ci ont évolué, ainsi que les répercussions de ces changements sur différents groupes.

Dans le cadre d'une évaluation d'ajustement structurel au Ghana et en Tanzanie, il avance que la libéralisation économique et politique a bénéficié à de nombreux agriculteurs. L'amélioration de l'accès aux marchés, la réduction du pouvoir bureaucratique, ainsi que l'émergence de nouvelles opportunités économiques ont ouvert un nouvel éventail d'activités susceptibles d'être exercées par les paysans. Des réformes complémentaires pourraient contribuer à créer un cadre qui permette réellement aux populations rurales d'identifier et de suivre des orientations favorables à l'accroissement de leurs revenus et de leur bien-être.

L'auteur met en outre l'accent sur le grand nombre d'activités non agricoles entreprises par les populations pour subvenir à leurs besoins. Dans de nombreuses communautés rurales, les revenus non agricoles représentent jusqu'à 50% du total des revenus générés. En conséquence, réduire la vulnérabilité des pauvres suppose étudier non seulement les options susceptibles d'améliorer la productivité agricole, mais aussi les nombreuses activités possibles hors des exploitations. Ellis conclut avec une mise en garde contre le recours systématique à cette approche – que certains semblent considérer comme un outil obligatoire – en rappelant au lecteur qu'il est nécessaire de faire preuve d'observation intelligente et de réflexion critique.

Alliance contre la faim

La *Popular Coalition to Eradicate Hunger & Poverty* (Coalition populaire pour éradiquer la Faim et la Pauvreté) est un consortium mondial d'organisations en faveur des pauvres du monde rural. Cette coalition rassemble des organismes intergouvernementaux, des représentants de la société civile et des agences bilatérales. Elle considère que la meilleure manière d'aider les pauvres est de favoriser leur accès aux ressources essentielles telles que la terre, l'eau et les ressources en propriété collective. Dans le même temps, il convient de leur donner l'occasion de participer davantage aux processus de prise de décision au niveau local, national et mondial. Partisane de l'élaboration d'alliances stratégiques avec d'autres, la Coalition a récemment édité deux publications qui montrent clairement pourquoi l'accès à la terre est essentiel pour lutter contre la pauvreté.

Vous pouvez les contacter à : *Popular Coalition, IFAD, via del Serafico 107, 00142 Rome, Italie. Fax: +39.065043.463. Courriel: coalition@ifad.org*



Documents en ligne

La *British Library for Development Studies* est la plus grande source de documentation d'Europe sur les questions de développement avec des milliers de revues, magazines, journaux, compte rendus de recherches, CD-ROM et bulletins d'information. Cette bibliothèque constitue une mine unique d'archives non publiées que vous pouvez retrouver sur votre écran. Vous pouvez également recevoir une bibliographie des dernières informations dans votre spécialité. *Pour plus de détails, contactez le service par courriel : blds@ids.ac.uk ou visitez le site : <http://www.ids.ac.uk/blds>*

Réseaux d'échange sur l'environnement

Les sites FRAME et NRM Tracker sur Internet sont deux nouveaux réseaux d'échange d'informations sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et les questions de développement durable en Afrique. FRAME met à votre disposition des outils informatiques, des documents techniques, des analyses particulières à un pays, etc. Il permet aussi l'occasion aux praticiens du développement en Afrique d'échanger leurs idées et expériences avec d'autres sur les

questions de gestion des ressources naturelles. NRM Tracker constitue un outil remarquable pour apprendre le « qui, quoi et comment ? » concernant les initiatives locales en matière de gestion des ressources naturelles en Afrique. Consultez souvent ces sites Internet car ils postent fréquemment de nouvelles informations. Il existe une version en français du site NRM Tracker pour les francophones. *Allez les visiter à : <http://www.frameweb.org> et <http://www.nrmtracker.org> Pour recevoir de plus amples informations ou demander un CD-ROM de la base de données NRM Tracker, contacter: kpape@irgltd.com*

Faire le point

Récemment, Vetaid a produit une vidéo montrant l'importance de l'élevage dans le développement et fait des parallèles entre les défis rencontrés par les éleveurs du Nord et du Sud. A partir d'expériences vécues en Tanzanie, au Mozambique et en Ecosse, le programme incite à la réflexion sur les rôles que les particuliers, les organisations et les gouvernements jouent dans le développement. Les problèmes abordés dans cette vidéo et les suggestions faites en matière d'activités collectives sont présentés dans la plaquette d'information qui l'accompagne. Bien que



produite essentiellement pour des étudiants, cette plaquette convient également à un emploi auprès des jeunes et des groupes communautaires.

Pour commander la vidéo *Taking Stock – Livestock and Development*, veuillez contacter *Vetaid*. Fax : +44 131 445 6242. Courriel : mail@vetaid.org. Prix : 5 £

Formation en recherche agricole

Les cours de l'ICRA ont donné une occasion très précieuse et pratique à tous ceux qui sont engagés dans le développement agricole d'améliorer leurs compétences et de découvrir de nouvelles approches. La moitié de cette formation de 6 mois est passée en classe et l'autre moitié en Afrique, Asie ou Amérique latine. Les cours se tiennent en anglais ou en français et visent à renforcer les capacités à travailler avec les décideurs politiques, les vulgarisateurs et, surtout, avec les paysans. Pour participer à la session de janvier à juillet 2002, demandez des renseignements dès maintenant. Un nombre limité de bourses sont disponibles.

Contactez : ICRA Montpellier. Fax : +33. 46704.7526. Courriel : icra@agropolis.fr



Travail du sol et conservation

Le réseau ACT (*African Conservation Tillage*) vise à encourager l'adoption de principes et pratiques de travail du sol préservant l'environnement en Afrique. Créé en 1998, il met en relation les agriculteurs et les promoteurs (industrie, conseillers, chercheurs et décideurs politiques) qui pensent que la vulgarisation des pratiques durables de travail du sol est une composante essentielle de la lutte contre la dégradation des terres. Le bulletin d'information électronique propose des rubriques actualités, rencontres, publications, formation et emploi.

Contactez *Richard Fowler* africanCTnet@iafrica.com

Futures récoltes

Le site Internet *Future Harvest* donne des informations optimistes sur la manière dont la science peut apporter des réponses concernant la production alimentaire et la pauvreté. S'inspirant des travaux exécutés par les instituts internationaux de recherche agricole soutenus par le CGIAR, il donne de prompts illustrations sur de nouvelles réflexions et approches pour augmenter les rendements. Ces articles portent sur des sujets variés, depuis le riz doré « miracle », génétiquement modifié,

qui fixe la vitamine A dans son grain, à l'utilisation de bouchons de bouteille de *Coco-Cola* pour mesurer facilement des micro-doses d'engrais chimiques par les producteurs de mil au Niger.

Visitez-les à : <http://www.futureharvest.org>

La connaissance bourdonne

Le magazine *Honey Bee* fait l'éloge de l'ingéniosité des paysans et des innovations qu'ils trouvent. Lancé il y a une douzaine d'années, ce bulletin d'information fascinant vise à créer des liens entre les agriculteurs qui innovent, à rendre visibles leurs inventions multiples et à garantir la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle sur leurs idées. Principalement consacré à l'Inde, le dernier numéro porte aussi sur les façons locales de produire des formes améliorées de



riz en Sierra Leone, des méthodes de construction antisismique, des moyens non chimiques de contrôler les maladies du coton et la bicyclette-sarcleuse.

Pour s'informer et s'abonner, contactez : Prof. *Anil Gupta*, *Honey Bee*, *Indian Institute of Management*. Fax: +91.79.630.7341. Courriel : honeybee@sristi.org

Informez-vous sur Jo'burg

Voulez-vous en savoir plus sur le « développement durable » et les débats préparant le sommet de Johannesburg ? Quelles sont les principales questions en jeu et pourquoi est-ce important ? Le programme de l'IIED Sommet Mondial sur le Développement Durable prépare actuellement de brèves notes d'information pour aider les gens pressés à comprendre ce dont on va parler 10 ans après le Sommet de Rio. Parmi les premiers documents à paraître, on citera : *Lessons from the theatre – Should this be the final curtain call for the Convention to Combat Desertification ?*; *Climate change negotiations – A view from the South*; *Striving for good governance – The role of Local Agenda 21s*; *Striking a balance for trade and sustainable development*; *Biological diversity – More debate than action?* et *Pro-poor tourism – Harnessing the world's largest industry for the world's poor*. Une lecture indispensable dans l'avion qui vous emmène à votre prochaine réunion !
Contactez Tom Bigg, wssd@iied.org Fax: +44.207.388.2826 et visitez le site Internet de l'IIED d'où vous pouvez télécharger ces documents.

Conférence sur l'agro-pastoralisme

L'ILRI (*International Livestock Research Institute*) organise une conférence internationale sur les systèmes agro-pastoraux durables du 19 au 22 novembre 2001 à Ibadan au Nigeria. L'objectif de cette conférence est de faire le point sur les leçons apprises durant deux décennies de recherches sur la manière dont les systèmes de culture et d'élevage contribuent à une intensification agricole durable et à l'amélioration des moyens d'existence en Afrique de l'Ouest. Trois thèmes seront débatus :

- | La recherche sur les systèmes agro-pastoraux.
- | Les opportunités émergentes pour une intensification durable des systèmes agro-pastoraux.
- | Les stratégies pour renforcer les partenariats et améliorer les rendements en vue d'une réduction de la pauvreté.

En plus de discours-programmes sur les thèmes de la conférence, une demi-journée sera consacrée à des échanges d'informations pour permettre aux participants de présenter des exemples de recherches et de techniques de formation qu'ils ont utilisées.

Pour participer, contacter le Secrétariat de la Conférence à l'adresse suivante : Tim Williams, ILRI/IITA, PMB 5320, Oyo Road, Ibadan, Nigeria. Fax : +234.2.241.2221. Courriel : t.o.williams@cgiar.org



est publié par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED)
3 Endsleigh Street,
Londres WC1H 0DD, R.U.
Tel: (+44 20) 7388 2117
Fax: (+44 20) 7388 2826
Courriel: drylands@iied.org
<http://www.iied.org>

Comité éditorial:

Ced Hesse	Camilla Toulmin
Thea Hilhorst	Bara Guèye
Judy Longbottom	Christèle Riou
Nicole Kenton	
Michael Ochieng Odhiambo	

Traduction: Claude Karnif
Production: Bridget Tisdall
Impression: Russell Press,
Nottingham

Haramata est reconnaissant du soutien financier du Ministère danois des Affaires Etrangères, Denmark



ISSN 0964-6973

IIED est une association à but non lucratif dont le N° d'enregistrement est 800066.



Des mesures phytosanitaires naturelles

Des agriculteurs sud-africains utilisent des traitements à base de plantes locales pour protéger leurs cultures.

Dans le District du Capricorne (auparavant appelé la Région-Centre), M. P. Modiba plante de l'ail (*Allium sativum*) et du motsi (*Zanthosoma sagittifolium*) en rangées sur le bord et au milieu de ses champs pour empêcher les taupes, les rats et les serpents de manger sa récolte de patates douces. Les animaux nuisibles sont attirés par le motsi qui est plus tendre que les patates douces et, dans le même temps, sont révoltés par l'odeur de l'ail. Il n'y a pas d'inconvénients à utiliser ces plantes près des patates douces qui sont de plus comestibles!

Dans l'un des villages-pilotes du District de Vhembe, des agriculteurs, M. Netshithuthumi et M. Livhebe ont observé que lorsque l'on touche le scarabée CMR (*Mylabris oculata*), il dégage une substance toxique pour se défendre de ses ennemis. Il semble que cette substance soit également toxique pour les scarabées eux-mêmes lorsqu'on l'applique sur les cultures ! Les agriculteurs recueillent les scarabées CMR, les font grillés, les réduisent en poudre ; puis ils mélangent cette poudre à de l'eau, à raison de deux poignées pour 5 litres d'eau et laissent reposer cette solution pendant une nuit. Il ne reste plus qu'à asperger leurs haricots verts avec cette décoction. Ce pesticide ne coûte rien mais les agriculteurs ont remarqué que la poudre n'est efficace que lorsqu'elle est fraîche.

Dans le District de Vhembe, deux agriculteurs, R. Davhula et M. Tschihombela, utilisent du « mushongwa wa tschithu », un mélange d'aloès (*Aloe swynnertonii* Rendle), de malongakanye (*Cissus quadrangularis* L.), de mihiri (*Combretum imberbe wawra*) et de

mutangule (*Euclea divinorum hiern*) pour protéger leurs récoltes contre les charançons, les vers nuisibles, les piérides, les pucerons et les agrotis des moissons. Les agriculteurs mélangent en proportions égales ces plantes avec de l'eau, laissent reposer une nuit, filtrent et aspergent les plantes contaminées. Après quelques jours, les insectes disparaissent. Cette formule est facile à préparer et économique. Les plantes traitées peuvent être consommées 7 jours après le traitement. Mais attention aux inconvénients ! Une trop forte concentration de ce mélange brûle les feuilles. Les effets sur l'environnement de ces plantes utilisées comme pesticide sont inconnus.

Dans un autre village du District de Vhembe, un agriculteur, J. Vhengane, utilise une solution de savon « Sunlight » et de tabac pour protéger ses choux des criquets, des charançons et des pucerons. D'abord, il fait bouillir 100 g de feuilles de tabac et 125 g de savon « Sunlight » dans 5 litres d'eau. Après 15 – 20 minutes, il filtre la solution et la laisse refroidir avant de l'appliquer. Cela semble une manière efficace et économique d'éloigner les insectes nuisibles, sans inconvénients apparents ou dangers pour l'environnement.

Informations recueillies et documentées auprès des agriculteurs des villages-pilotes du BASED¹. Pour davantage de renseignements, contactez J.J. Mkhari, M. Netshivhodza et M.J. Ramaru à BASED, PO Box 4645, Pietersburg, Afrique du Sud. Fax: +27 (0) 15 295 7090. Courriel : base.gtz@pixie.co.za

¹ Broadening Agricultural Services and Extension Delivery programme (Programme d'élargissement des services agricoles et de vulgarisation).